

Un tsunami menace les banques

Les règles prônées par la BRI sont dévastatrices pour les fonds propres.

Nettoyer les fonds propres des banques : tel est l'objectif des régulateurs mondiaux, réunis au sein du Comité de Bâle, émanation de la Banque des règlements internationaux (BRI). « *Les banques doivent s'attendre à un tsunami réglementaire* », avait pris le soin d'avertir, en novembre, José Maria Roldan, directeur général de la régulation de la banque centrale espagnole. La première vague a pris la forme d'un document de 80 pages contenant les recommandations de la BRI.

Dès la publication du document, le 17 décembre, le secteur bancaire français a été chahuté en Bourse. Car l'application brute des nouvelles règles est dévastatrice. Les fonds propres « durs », ou « Tier One », qui s'établissaient par consensus au-dessus de 8% des actifs à risque, vont chuter (sauf pour la Société générale) autour des 4% légaux (même

BANQUE	« TIER ONE »* AVANT BÂLE II (le 30-06-2009)	« TIER ONE » APRÈS BÂLE II (le 30-12-2009)
Société générale	9,5%	8,2%
BNP Paribas	7,2%	4,3%
Crédit agricole SA	9,2%	3,6%
Natixis	8,9%	3,7%
Dexia	11,3%	1,3%

* Le ratio « Tier One » rapporte les fonds propres « durs » des institutions financières au total des actifs ajustés du risque.

SOURCE : ALPHAVALE (CALCULS ET ESTIMATIONS HORS IMPACT DE LA NON-PRISE EN COMPTE DES TITRES HYBRIDES)

au-dessous pour Dexia), comme le tableau ci-dessus le montre. « *Les participations des banques dans le capital d'institutions financières devraient être déduites des fonds propres réglementaires, alors qu'avant la déduction ne portait que sur 50%*, explique Christophe

Aussitôt connues les normes recommandées par la BRI, les cours des banques françaises chutaient.

Nijdam, analyste à Alpha Value. *Le Crédit agricole et Natixis, qui détiennent respectivement 25% et 20% des caisses régionales de leur groupe, seraient très pénalisés.* »

L'obligation de déduire des fonds propres les moins-values latentes sur des actifs cessibles est particulièrement ravageuse pour Dexia, qui détient un portefeuille obligataire de 9,5 milliards d'euros entrant dans cette catégorie. « *Pour BNP Paribas, c'est la non-prise en compte des crédits d'impôts différés et des intérêts minoritaires [résultant de l'acquisition de Fortis] qui feraient le plus mal* », juge Christophe Nijdam.

La BRI a laissé trois mois aux banques pour réagir. La Fédération bancaire française a indiqué qu'une forte exigence en matière de fonds propres pourrait « hypothéquer » la reprise économique. Les mois à venir seront riches en lobbying... I. I.